En naviguant sur notre site, vous acceptez l'utilisation de cookies et leur communication à des tiers, afin de vous offrir contenus et publicités liés à vos centres d'intérêt. ox En savoir plus (/cookies/)



(http://www.leparisien.fr)

## Les vidéos du violeur transitaient par Internet

Un jeune homme de l'Oise vient d'être écroué, soupçonné d'avoir violé et filmé sa petite sœur avant d'envoyer les vidéos à son complice. Des images mises sur le Net.

Le Parisien | 25 Janv. 2013, 07h00

C'est une affaire de viol (http://actualites.leparisien.fr/viol.html) particulièrement sordide à laquelle les gendarmes viennent de mettre fin, conduisant à la mise en examen de deux jeunes majeurs de l'Oise. L'un d'eux, âgé de 18 ans, est soupçonné d'avoir violé et filmé sa sœur de 10 ans avant d'envoyer les vidéos à son complice qui lui donnait des instructions pour se mettre en scène.

Il a été mis en examen mercredi et écroué. L'autre jeune, âgé de 19 ans, poursuivi pour captation et téléchargements de fichiers pédopornographiques, a été laissé libre et placé sous contrôle judiciaire. La fillette, elle, a été prise en charge par des services spécialisés.

C'est lors d'une cyberinfiltration que les enquêteurs de l'Office central contre la cybercriminalité ont découvert l'impensable scénario. « Les gendarmes ont intercepté une conversation très douteuse sur Internet (http://actualites.leparisien.fr/internet.html) où mon client déclarait être attiré par les jeunes garçons, confie Me Domitille Risbourg, l'avocate du complice présumé. Ils ont relevé son adresse IP. Il fréquentait assidûment un site Web prisé des adolescents, Skyrock.com. »

Sur l'ordinateur du jeune homme, les gendarmes découvrent des images « au format très particulier ». « Il s'agit de vidéos faites maison qui ont transité par Internet mais qui ne sont pas au format habituel des téléchargements entre particuliers », précise le parquet de Senlis.

Retrouvé grâce à l'adresse IP de son ordinateur

Selon nos informations, les deux suspects ont été rapidement localisés par les enquêteurs. « Ils ont pu remonter jusqu'à lui grâce à l'adresse IP de son ordinateur, glisse une source. Pour ce qui concerne le frère, il est vite apparu qu'il habitait l'Oise lui aussi. La scène du viol se déroulait dans une chambre, où l'on aperçoit dans un coin un logo du conseil général. » Tous deux ne se seraient jamais rencontrés bien qu'habitant à seulement dix kilomètres l'un de l'autre, dans la région de Clermont. « Les seuls contacts qu'ils aient eus étaient virtuels et ne remontaient qu'à quelques mois », confirme cette même source. Jusqu'alors, les deux jeunes hommes n'avaient jamais eu affaire à la justice (http://actualites.leparisien.fr/justice.html). « Mon client a connu un parcours assez banal, relève Me Benoît Varin, l'avocat du frère. Il n'est plus scolarisé depuis peu et a déjà travaillé malgré son jeune âge. » Son complice présumé est, lui, toujours étudiant. « Il se dit homosexuel et a peut-être une sexualité un peu particulière mais dans ce dossier, le seul fait qu'on peut lui reprocher, c'est d'avoir téléchargé ces fameuses vidéos », insiste Domitille Risbourg. Selon nos informations, il ne serait pas le seul. D'autres personnes pourraient d'ailleurs être interpellées dans le cadre de cette affaire.

Du côté de Skyrock.com, on joue la carte de la prudence. « A ce stade, nous ne pouvons pas certifier que ces personnes ont échangé via notre plate-forme, note Jérôme Aguesse, directeur de production délégué à la sécurité. Il est tout à fait possible que nous soyons à l'origine du signalement aux cybergendarmes, ou que d'autres utilisateurs nous aient signalé une image choquante. Nous sommes déjà très attentifs à ces questions de sécurité, mais s'il apparaît que nous devons encore les renforcer, nous le ferons. »